

N/REF : 18/03/2025 15H14 C:000039 I:00278
V/REF : AC/C15257
V/Email reçu le Mardi 18/03/2025 a 15H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
Agence Bréquigny-Pays Vallons
14 RUE LOUIS ET RENE MOINE
35200 RENNES

V/REF.IMM. OPL
IMMEUBLE : RES. OPALINE - OPL
ALLEE DES IRIS/DES NYMPHEAS
ALLEE DES PAPYRUS/ZAC MORINAIS
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : ALLEE 1 IRIS - MME ZEMALI 06 34 15 44 07
LOGEMENT N° 103697, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : REPARATION VOLET ROULANT ELECTRIQUE CUISINE

Donneur d'ordre : M. B ZOUAD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 24/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉMONTAGE COFFRE VOLET
CONSTAT : LE MOTEUR EST A REMPLACER
RÉPARATION PROVISOIRE AU NIVEAU DE L'ATTACHE VOLET
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 01/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
OUVERTURE DU COFFRE
DÉPOSE MOTEUR VOLET DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN MOTEUR FILAIRE 6 NM AVEC TIROIR BUBENDORFF
RÉGLAGES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DU COFFRE
FIN DE CHANTIE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 16H27 M. B ZOUAD

2603: MSG REP POUR REPLANIFIER

--

MG LGESTION Email envoyé le 25/03/25 a 09H56 M. B ZOUAD

PRÉVOIR REMPLACEMENT DU MOTEUR VOLET
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

18/03 MSG LAISSÉ
Suite a donner : OUI. Le 01/04/2025 a 11:11

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN064-Dépann.1 Volet roul.ss rempl.piec	2	65,00	65,00
1,00	MEN081-Rempl.Moteur de volet roulant	3	200,00	200,00
TOTAL H.T.				265,00
T.V.A. a 10,00%				26,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>291,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.